

Fonctionnements de l'Amap Court-Circuit

16/3/2011 au 15/09/2011

Les saisons :

Les engagements sont de 6 mois sur deux saisons différentes :
Du 16 mars au 15 septembre : saisons printemps/été

Prix du panier :

Damien maintient le panier hebdomadaire à 10 euros
Maximum 120 paniers .

Engagement des Amapiens :

Avant le 15 janvier sur la totalité de la saison soit 23 paniers
Chacun est responsable de son panier et doit donc trouver un remplaçant en cas d'absence. Le panier non enlevé sera distribué comme « panier solidaire » à l'association « Femmes solidaires ».
Permettre à l'agriculteur de prendre des congés au mois d'août.
Participer à auteur de 7euros frais de fonctionnements administratifs de l'AMAP.
(Montant à revoir en fonction des besoins).

Engagement de l'agriculteur :

Afin d'aller dans de bonnes conditions vers une production bio, utilisation dans un premier temps de « produits chimiques » acceptés par l'agriculture biologique et demande de certification bio sous 3 ans.
Mise en production de produits « anciens » et de bonne qualité gustative.

Règlements :

Premier encaissement au 15 janvier pour 30 euros.
Puis tous les 15 du mois, donc avant la livraison (attention, il faut prendre en compte que certains mois font 5 semaines en se basant sur les jeudis)

Mois	Nb de paniers	Montant	Encaissé le
Mars	3	30euros	15 Janvier
Avril	4	40 euros	15 Février
Mai	4	40 euros	15 Mars
Juin	5	50 euros	15 Avril
Juillet	4	40 euros	15 Juin
Août	Néant		
Septembre	3	30 euros	15 Juillet

Lieu de livraison :

Au local de l'AMAP, 4, rue Paul Langevin, (70 paniers),
Au local d'ANDINES , 5, rue de la Poterie, (50 paniers).
Ce sont les Amapiens qui préparent les paniers par équipe à tour de rôle.
Besoin, pour Andines, de récupérer des paniers en plastique au marché de Saint-Denis.

Contenu des paniers : Au minimum 5 variétés de légumes et fruits.

Pour l'AMAP Court-Circuit

Saint-Denis le 5 janvier 2011

L'adhérent(e)